

FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE
Session du Conseil de la FLM

Wittenberg, Allemagne

15-21 juin 2016

DÉCISIONS DU CONSEIL



THE
LUTHERAN
WORLD
FEDERATION

REELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Le Conseil a décidé de réélire le pasteur Martin Junge pour un second mandat de sept ans en tant que secrétaire général de la FLM. Son second mandat débutera le 1^{er} novembre 2017.

Cette décision a été prise conformément à l'article 9.4 des Statuts de la FLM, qui stipule que le secrétaire général est rééligible une fois, et l'article 9.5 des Statuts de la FLM, en vertu duquel le Bureau exécutif détermine s'il convient de recommander au Conseil que le secrétaire général soit réélu pour un second mandat de sept ans. Le Bureau exécutif a recommandé à l'unanimité au Conseil que le secrétaire général Junge soit réélu. Par un vote à bulletin secret qui s'est tenu le 16 juin dernier à huis clos, le Conseil a décidé de réélire le secrétaire général Junge.

RAPPORT DU COMITÉ DES DÉSIGNATIONS

Désignation de la diaconesse Magnea Sverrisdottir à la fonction de présidente du Comité «mission et développement»

Le Conseil décide:

- de désigner la diaconesse Magnea Sverrisdottir à la fonction de présidente du Comité «mission et développement».

EXAMEN À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE DE LA FLM 2012-2018

Le Conseil décide:

- de prendre acte de l'examen à mi-parcours de la Stratégie de la FLM 2012-2018;
- de prier le secrétaire général de donner suite aux questions soulevées par l'examen à mi-parcours de la Stratégie de la FLM 2012-2018.

L'AVENIR À LONG TERME DE LA FLM ET DU BUREAU DE LA COMMUNION

Rapport d'activité (document 9.6)

Le Conseil décide:

- de recevoir le rapport intermédiaire – L'avenir à long terme de la FLM et du Bureau de la Communion – pour information.

Élaboration du processus d'évaluation du site du Bureau de la Communion (document 9.6.1)

Le Conseil décide:

- d'approuver l'élaboration du processus d'évaluation du site du Bureau de la Communion;
- de recommander l'élaboration du processus au prochain Conseil, qui sera élu par l'Assemblée en 2017;
- de prendre une décision sur le déménagement du Bureau, lors de la session du Conseil qui se tiendra en juin 2019 (soit un an plus tard que proposé).

Proposition de réorganisation de la gouvernance de la FLM afin d'assurer la viabilité à long terme de la FLM et de son Bureau de la Communion (document 9.6.2)

Le Conseil décide:

- de demander au Comité «Constitution et questions d'adhésion» de recommander la formulation des amendements à la Constitution et aux Statuts qui seraient nécessaires pour réaliser les changements proposés.

(Les décisions définitives relatives aux amendements proposés à la Constitution et aux Statuts de la FLM figurent dans la partie «Douzième Assemblée de la FLM» ci-dessous, pages 3 et 4)

Le Conseil décide:

- de prier le secrétaire général de proposer un plan détaillé de mise en œuvre des modifications lors de la réunion du Bureau qui se tiendra en novembre 2016, compte tenu des réactions et des orientations données par le Conseil.

DOUZIÈME ASSEMBLÉE DE LA FLM

Proposition de règlement intérieur pour l'Assemblée

(Proposition du Comité permanent «Constitution et questions d'adhésion»)

Le Conseil décide:

- d'approuver le Règlement intérieur en l'état, compte tenu des exceptions suivantes:
 1. Section 2.1.5: Le Comité recommande d'inclure les candidates et candidats au Conseil parmi les participantes et participants ex-officio.
 2. Section 4.1.6.7: Le Comité recommande de supprimer la phrase entre parenthèses.
- de le recommander à l'Assemblée pour adoption.

Proposition de composition des comités de l'Assemblée

(Proposition du Comité des désignations ad hoc)

Le Conseil décide:

- d'autoriser le Bureau à proposer, lors de sa réunion de novembre, la composition des comités de l'Assemblée et de les recommander à l'Assemblée pour adoption.

Proposition d'amendements à la Constitution et aux Statuts de la FLM (documents 11.6 et 11.6.1)

(Proposition du Comité permanent «Constitution et questions d'adhésion»)

Le Conseil décide:

- d'approuver la Constitution et les Statuts de la FLM en l'état, compte tenu des exceptions suivantes:

Constitution

1. Article VIII.1 et VIII.1.a.: Le Comité ne recommande pas de modifier l'effectif du Conseil.
2. Article VIII.5: Le Comité recommande de conserver le mot «shall» dans la version anglaise.

Statuts

Section 8.2.b.: Le Comité recommande de remplacer le mot «monitor» par l'expression «provide oversight of» dans la version anglaise.

En outre, des coquilles et des incohérences terminologiques ont été corrigées dans la version anglaise des deux documents.

- de les recommander à l'Assemblée pour adoption.

Lignes directrices pour les «désignations de membres de la même famille»

Le Conseil décide:

- d'approuver la règle selon laquelle aucun-e délégué-e à l'Assemblée ne saurait être l'époux ou l'épouse, l'enfant, le père ou la mère, le frère ou la sœur, le beau-père ou la belle-mère ni le gendre ou la bru d'un-e autre délégué-e.

Lignes directrices sur les délégué-e-s subventionné-e-s venant à l'Assemblée accompagné-e-s leur époux ou épouse

Le Conseil décide:

- d'approuver la règle selon laquelle un-e délégué-e dont l'époux ou l'épouse participe à l'Assemblée ne peut pas prétendre à une aide financière de la FLM. Une exception peut être faite dans le cas d'un-e délégué-e en situation de handicap dont l'époux ou l'épouse est l'aidant-e, ou d'une déléguée qui allaite son enfant et qui a besoin d'assistance.

COMITÉ «THÉOLOGIE ET RELATIONS ŒCUMÉNIQUES»

Rapport du président du Conseil de la Fondation luthérienne pour la recherche interconfessionnelle

Le Conseil décide:

- de prendre acte avec satisfaction du rapport du président du Conseil de la Fondation luthérienne pour la recherche interconfessionnelle; et
- d'exprimer sa satisfaction pour le soutien continu apporté aux dialogues bilatéraux par le Centre d'études œcuméniques, ainsi que pour sa contribution substantielle à ces dialogues.

Concernant le document d'étude sur l'herméneutique luthérienne

Le Conseil décide:

- de recevoir le document «*In the Beginning was the Word*». *The Bible in the Life of the Lutheran Communion – A Study Document on Lutheran Hermeneutics* (Au commencement était le Verbe – La Bible dans la vie de la Communion luthérienne: Document d'étude sur l'herméneutique luthérienne) avec satisfaction, avec un ajout et une modification:

Ajout à la recommandation b (p. 26):

Nous engager à apprendre les uns des autres à l'échelle mondiale au sujet des meilleures manières de faire entendre la Bible dans nos divers contextes. Les livres de la Bible ont été écrits à des époques diverses et en des lieux divers et ils offrent une grande variété de perspectives. Le fait que la Bible soit lue dans des contextes divers à travers le monde fait naître des perspectives nouvelles. En écoutant les idées qui proviennent de contextes différents du nôtre, nous nous enrichissons et nous nous remettons en question de façon constructive. Nous nous engageons à créer des occasions pour que des fidèles de nos Églises membres se rencontrent et étudient les Écritures et pour que nous partagions ces points de vue avec l'ensemble de la Communion. Par conséquent, nous demeurons attachés à continuer de traduire l'Écriture depuis les langues d'origine dans les langues autochtones afin que les hommes et les femmes de notre époque puissent y avoir accès.

Modification de la recommandation d (p. 27).

Nous nous engageons à créer des possibilités de formation (notamment par la création d'un réseau mondial de théologien-ne-s luthérien-ne-s) pouvant préparer les responsables du monde entier à faire participer les personnes qu'ils servent à l'étude de l'écriture.

Et

- de prier le Conseil de recommander le document aux Églises membres pour examen et décision; et

- d'encourager les Églises membres et le Bureau de la Communion de la FLM à s'appuyer sur les points clés du document pour éclairer les délibérations relatives à la commémoration 500^e anniversaire de la Réforme.

Concernant la déclaration de la FLM sur «L'Église dans l'espace public»

Le Conseil décide:

- de prendre acte du document d'étude «L'Église dans l'espace public» avec satisfaction; et
- de prier le Conseil de recommander le document aux Églises membres pour examen et décision; et
- de prier le Bureau de la Communion de continuer à renforcer l'engagement public des Églises membres, dans la mesure du possible, en concertation avec leurs partenaires œcuméniques et interreligieux, et d'utiliser le document comme outil permettant d'approfondir la réflexion contextuelle et l'action.

(La déclaration de la FLM sur «L'Église dans l'espace public» figure à la section Comité «Défense des causes et intervention publiques» à la page 17 du présent document)

Concernant le rapport du Groupe de travail mennonite

Le Conseil décide:

- de prendre acte avec satisfaction du rapport du Groupe de travail de la Fédération luthérienne mondiale pour le suivi de l'action mennonite «Bearing Fruit: Implications of the 2010 Reconciliation between Lutherans and Mennonites/Anabaptists» (Conséquences de la réconciliation, en 2010, entre les luthériens et les mennonites/anabaptistes); et
- de prier le Conseil de recommander le rapport aux Églises membres pour examen et décision.

COMITÉ «MISSION ET DÉVELOPPEMENT»

Rapport du Département de mission et développement (DMD)

Le Conseil décide:

- d'encourager le DMD à démarrer la mise en œuvre des plans visant à étudier de nouvelles options de travail, comme la lutte contre les causes et conséquences de la migration, la religion et la rhétorique du développement, l'agenda 2030 pour le développement durable, l'intensification du renforcement de la communion, ainsi que les nouveaux modèles de financement;
- d'appeler toutes les Églises membres à participer de façon solidaire, du mieux qu'elles le peuvent, à développer le budget de la FLM et à mettre à jour leurs obligations financières, notamment les cotisations d'adhésion, les contributions à l'Assemblée et les dotations;

- de prier le secrétaire général de la FLM de veiller à une meilleure coordination des départements, notamment le DMD et le DEM, et à ce qu'ils collaborent pour un travail plus efficace, de manière à renforcer la Communion;
- d'appeler le Bureau de la Communion à veiller à ce que le Bureau de la communication et le DMD collaborent plus étroitement. Raconter les récits et communiquer sur les relations qui se sont construites sont des éléments essentiels dans la vie de la Communion.

Concernant «Envisioning the gift and task of the communion building in LWF» (envisager le don et la tâche du renforcement de la communion au sein de la FLM (inclus dans le document 9.6)

Le Conseil décide:

- de prier le secrétaire général d'inclure les contributions et réflexions du Comité dans l'élaboration future du concept de renforcement de la communion;
- de prier le directeur de guider les programmes sur le renforcement de la communion vers la vision présentée dans le document de réflexion.

Concernant la «Proposition de réorganisation de la gouvernance de la FLM afin d'assurer la viabilité à long terme de la FLM et de son Bureau de la Communion» (document 9.6.2)

Le Conseil décide:

- de prier le secrétaire général de ne pas donner suite à la proposition de réduction de l'effectif du Conseil et de dissolution du Comité permanent de la communication, et d'envisager d'autres moyens pour améliorer l'efficacité du Conseil, notamment en employant de nouvelles méthodes.
- de prier le secrétaire général de fournir des informations complémentaires au Conseil pour que le Bureau redevienne le Comité exécutif comme auparavant, notamment concernant les éventuelles répercussions d'un tel changement.

COMITÉ «ENTRAIDE MONDIALE»

Aucune recommandation n'a été proposée.

COMITÉ DES FINANCES

Concernant la politique amendée sur les fonds de réserve (document Fincom 5.3)

Le Conseil décide:

- d'approuver la politique amendée sur les fonds de réserve.

Cotisations d'adhésion à la FLM 2017-2018

Le Conseil décide:

- d'approuver et d'adopter les directives relatives aux cotisations d'adhésion à la FLM pour 2017-2018.

Comptes consolidés de la FLM au 31 décembre 2015

Le Conseil décide:

- d'approuver les comptes consolidés de la FLM pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015; et
- d'approuver les comptes consolidés du Département de théologie et de témoignage public, du Département de mission et développement, du Département d'entraide mondiale, du Département de la planification et des opérations et du Secrétariat général pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015.

Nomination du vérificateur des comptes de la FLM pour l'exercice 2016

Le Conseil décide:

- d'approuver la désignation de PriceWaterhouseCoopers SA comme vérificateur des comptes de la FLM pour 2016.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FLM POUR 2017-2018

Le Conseil décide:

- d'approuver les priorités stratégiques de la FLM pour 2017-2018;
- d'ajouter un cinquième thème transversal, portant sur la réflexion et la formation théologique.

BUDGET 2017 DE LA FLM

Le Conseil décide:

- d'approuver le budget de la FLM pour 2017 avec des dépenses se montant à 146 960 000 euros;
- de porter les déficits éventuels à la charge des réserves des départements intéressés;
- d'autoriser le Bureau de la Communion de la FLM à mobiliser des fonds pour le budget de la FLM tel qu'il est présenté dans le document du Conseil 12.1;
- d'autoriser le Bureau exécutif à approuver les ajustements éventuellement nécessaires au budget lors de sa prochaine réunion.

COMITÉ «DÉFENSE DES CAUSES ET INTERVENTIONS PUBLIQUES»

Résolution «Aux côtés des personnes réfugiées»

Le Conseil décide:

Les personnes réfugiées laissent beaucoup de choses en partant, mais jamais leurs droits fondamentaux. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, «la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.» Selon notre vision chrétienne, chaque personne réfugiée ou migrante est – comme n'importe quel autre être humain – un enfant de Dieu, créé à l'image de Dieu, identique en dignité et en valeur.

Dans notre monde, si marqué par la violence, une quantité sans précédent d'individus ont été contraints de s'enfuir: près de 60 millions de femmes, d'enfants et d'hommes. Vingt millions d'entre eux sont des personnes réfugiées, hors de leur propre pays. Quarante millions d'entre eux sont des personnes déplacées, réfugiées dans leur propre pays, ne pouvant pas rentrer chez elles en toute sécurité. La situation des personnes réfugiées a attiré une attention médiatique de grande ampleur quand, en 2015, plus d'un million de personnes ont fui vers l'Europe. Or cela signifie qu'il restait encore 59 millions de personnes réfugiées et déplacées se trouvant hors d'Europe, pour la plupart depuis de nombreuses années. En moyenne, aujourd'hui, une personne réfugiée est en exil depuis plus de 17 ans.

On entrevoit néanmoins des signes d'espérance. La plupart des personnes déplacées dans le nord-est du Nigeria, y compris celles qui ont été si généreusement accueillies dans les foyers des membres de l'Église luthérienne du Christ au Nigeria, ont pu rentrer chez elles. En Colombie, où une personne sur dix a été contrainte d'abandonner sa maison, un accord est en vue pour mettre fin à des décennies de guerre civile et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles. En Allemagne, en Suède, en Hongrie, au Canada et dans d'autres pays, nous avons été réconfortés en voyant des Églises et des gens de la rue accueillir les personnes réfugiées et les aider à s'intégrer dans leur nouvelle communauté. Ils découvrent bien souvent que les personnes réfugiées ne sont pas des fardeaux mais des dons qui ne tardent pas à apporter des contributions importantes à leur société d'accueil.

Pourtant, la situation demeure effroyable. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avertit que la question des personnes réfugiées n'a jamais été aussi politisée qu'à l'heure actuelle. Dans bon nombre de pays, la xénophobie atteint un niveau alarmant et l'opinion publique est de plus en plus défavorable. Certains pays ferment leurs frontières. Trop de personnes réfugiées vivent la peur au ventre dans des conditions épouvantables. L'assistance aux personnes réfugiées est très largement insuffisante: au terme du premier semestre 2016, le budget du HCR n'est financé qu'à 32%. Des personnes désespérées continuent de risquer leur vie en mer, souvent avec des conséquences douloureuses. Et pour ne rien arranger, certaines personnalités politiques commencent même à remettre en cause la Convention relative au

statut des réfugiés elle-même, engagement pris à l'échelle mondiale et pour lequel il a fallu batailler ferme afin de veiller à ce que les victimes de persécutions et de la guerre soient protégées.

Réuni de nouveau pour la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2016, le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale:

- Réaffirme la profonde préoccupation de la Fédération luthérienne mondiale pour le sort des personnes réfugiées ou contraintes à la migration dans notre monde, qui motive notre attachement à mettre en pratique l'appel de Jésus à «accueillir l'étranger».
- Rend grâce à Dieu pour les Églises luthériennes et leurs membres, ainsi que pour toutes les personnes appartenant à d'autres Églises et religions, qui tendent une main aimante pour accueillir et aider les personnes réfugiées et migrantes dans le besoin.
- Rend grâce à Dieu pour le personnel et les soutiens du Département d'entraide mondiale de la FLM, qui ont aujourd'hui permis à la FLM d'apporter une aide à quelque 2,3 millions de personnes réfugiées ou déplacées de force dans le monde.
- Appelle instamment les pays du monde à profiter du Sommet des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, le 19 septembre 2016, pour réaffirmer que le sort des personnes réfugiées est une question qui touche la planète entière, pour se réengager à protéger les droits de toutes les personnes réfugiées et migrantes, pour faire respecter la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et tous les instruments du droit international humanitaire et pour soutenir plus généreusement l'accueil et l'accompagnement des personnes dans le besoin.
- Appelle instamment les luthériens du monde entier à rejoindre la Campagne #Aveclesréfugiés du HCR en signant la pétition se trouvant à l'adresse <http://www.unhcr.org/refugeeday/fr/petition/> et en appelant les dirigeants de ce monde à manifester leur solidarité à l'égard des personnes déplacées par la guerre ou les persécutions et trouver des solutions pour ces personnes.

Déclaration publique sur les femmes dans le ministère ordonné – Notre objectif commun

Le Conseil décide:

Appelé par la grâce libératrice de Dieu en Christ à dire la vérité par amour les uns et les unes pour les autres, le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale (FLM), réuni à Lutherstadt Wittenberg, en Allemagne, du 15 au 21 juin 2016, est profondément attristé et préoccupé par la décision prise le 3 juin par le Synode de l'Église évangélique luthérienne de Lettonie (EELL).

L'EELL, qui a commencé à ordonner des femmes en 1975, a décidé, en amendant sa Constitution, de restreindre le ministère ordonné aux hommes, excluant de fait les femmes de participer pleinement à la vie de l'Église. Nous considérons cette décision de l'EELL comme un pas en arrière sur le chemin commun que suit la FLM depuis 32 ans.

Rappelant cinq Assemblées consécutives de la FLM – de la Septième Assemblée à Budapest, en 1984, à la Onzième Assemblée à Stuttgart, en 2010 – , la Communion a appelé instamment ses Églises membres à discerner et

réaffirmer dans la prière la formation théologique, le leadership, le ministère et la pleine inclusion des femmes, laïques et ordonnées, dans l'Église:

«Nous appelons les Églises membres à mettre en place une législation et des politiques de réglementation appropriées qui fassent en sorte et garantissent que des femmes – ordonnées et laïques – occupent des postes dirigeants et aient des possibilités de suivre une formation théologique.» (Assemblée de la FLM, Stuttgart, 2010)

Tout en admettant que l'ordination n'est pas un droit mais plutôt un appel, nous reconnaissons aussi que la restriction et l'exclusion des dons des femmes dans l'Église et pour l'Église contribue à dévaloriser toutes les femmes et les expose davantage à la discrimination tant au sein de l'Église que de la société.

Si nous reconnaissons aussi que toutes les Églises membres n'en sont pas au même point sur le chemin du ministère ordonné des femmes – et que certaines Églises membres continuent d'avancer vers la pleine inclusion et participation des femmes – nous sommes convaincus que le témoignage scriptural porte aux nues, dans son étendue et sa portée, l'égalité de tous ceux et celles qui ont été créés à l'image de Dieu et qu'il reconnaît les dons de toutes et tous dans le même Esprit à ceux et celles qui ont été baptisés dans la création nouvelle.

L'unité en Christ transcende les différences ethniques, sociales et économiques: «Il n'y a plus ni Juif, ni Grec; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre; il n'y a plus l'homme et la femme; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ» (Galates 3,28). Un des aspects essentiels de cette expression concrète du témoignage scriptural est la pleine unité des femmes et des hommes en Christ. Dans l'Église, l'égalité des femmes et des hommes s'exprime et se réalise comme un signe du règne de Dieu dans ce monde. Par conséquent, une discrimination des femmes et des hommes est inconcevable dans la vie de l'Église. Une discrimination, quelle que soit sa forme, vis-à-vis de la participation des femmes au ministère de l'Église (y compris l'ordination) nuit à la réalisation de la mission de l'Église dans le monde, car elle est contraire à la nature du règne de Dieu.

Nous partageons la douleur et la tristesse de nos sœurs et frères de l'EELL causée par la restriction du ministère ordonné aux seuls hommes. Nous sommes convaincus que l'Église tout entière, et notre Communion tout entière, souffrent quand on n'apprécie pas à leur juste valeur les dons du ministère des femmes et qu'on ne leur donne pas pleine expression.

Certes, nous sommes profondément attristés par la blessure créée par la division au sein de la Communion de la FLM et au sein de l'EELL, mais nous nous engageons par ailleurs à accompagner notre Église membre en maintenant les relations et le dialogue bilatéral, alors même que nous traversons une période difficile et qu'il existe des désaccords. Être en dialogue constitue une véritable expression d'amour les uns et les unes pour les autres. Nous continuons à avancer en solidarité avec nos sœurs et frères de l'EELL ainsi qu'à écouter les voix des femmes déjà ordonnées au sein de l'EELL et des membres de l'Association des théologiennes de Lettonie.

Nous rappelons la résolution adoptée lors de notre dernière Assemblée, à Stuttgart, où nos Églises membres se sont engagées «en faveur d'une mise en œuvre authentique, pratique et efficace des politiques et décisions de la FLM

concernant la pleine participation des femmes à la vie de l'Église – et de la Communion de la FLM – ainsi que dans la société.»

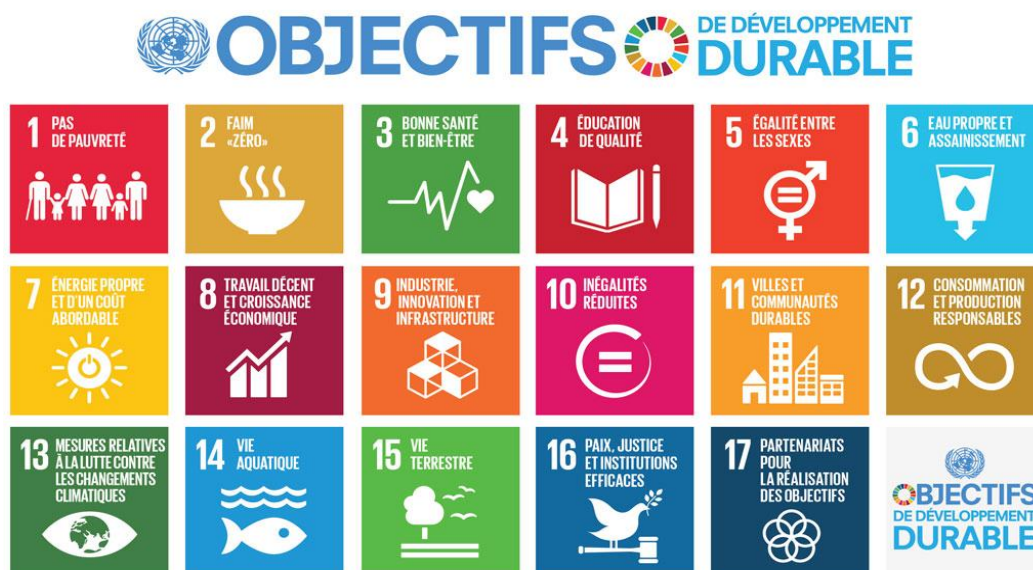
Par conséquent, nous appelons l'EELL à revoir sa décision afin que nous puissions avancer ensemble sur le chemin de notre objectif commun, celui des femmes dans le ministère ordonné.

Alors que nous nous rapprochons des commémorations des 500 ans de la Réforme de l'Église pour le bien de l'Évangile du Christ, nous espérons et apprécions que la position que défend de longue date la FLM à l'égard des femmes dans le ministère ordonné demeure un engagement qui soit réaffirmé lors de la Douzième Assemblée, à Windhoek, en Namibie, en 2017.

Résolution sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)

Le Conseil décide:

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 17 «objectifs de développement durable» (Résolution de l'ONU A/RES70/1).



Les ODD reflètent une aspiration détaillée à un monde où la plupart des gens réaliseront une vie en abondance. Nous lisons dans les Écritures chrétiennes que Dieu «essuiera toute larme de leurs yeux», qu'il n'y aura plus «ni deuil, ni cri, ni souffrance, car le monde ancien a disparu» (Apocalypse 21,4), afin que toutes et tous «aient la vie et qu'ils l'aient en abondance» (Jean 10,10).

En tant qu'organisation d'inspiration religieuse de la société civile, la FLM apporte une valeur ajoutée à la mise en œuvre et à la réalisation de ces objectifs. Par exemple:

- o En tant que communion d'Églises, la FLM sert de lien en faisant entendre des voix locales à la tribune mondiale des Nations Unies à Genève et New York. Par exemple, en Colombie, au Mozambique et au Myanmar, les Églises et les

programmes menés à l'échelle du pays ont présenté des rapports parallèles à leur Examen périodique universel respectif.

- o En 2015, un accord historique sur le climat a été signé à Paris. Depuis 2011, la FLM dialogue avec la Conférence des Parties au moyen de collaborations avec d'autres organisations d'inspiration religieuse de bonne volonté, en s'appuyant sur la participation et le leadership des jeunes comme facteur essentiel de motivation.
- o La FLM est attachée au travail mené dans le cadre de partenariats interreligieux. Dans un monde où la religion est trop souvent vue comme une force de division, nous voyons le pouvoir du travail interreligieux en matière de consolidation de la paix et de développement. En 2014, la FLM et Islamic Relief Worldwide ont conclu un protocole d'entente sur les questions relatives à l'action humanitaire et aux personnes réfugiées et sur les problématiques touchant à la religion et la culture dans le cadre de la justice hommes-femmes. Nos deux organisations continuent à collaborer pour «accueillir l'étranger», avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

La FLM soutient le nouveau processus participatif utilisé pour élaborer les ODD, incluant des réunions régionales et des consultations avec la société civile et avec les gouvernements. La FLM soutient par ailleurs l'applicabilité universelle des ODD à tous les États membres, et pas seulement les pays pauvres.

Le Conseil de la FLM, réuni à Wittenberg, en Allemagne, du 15 au 21 juin 2016, appelle les Églises membres à:

- S'engager à sensibiliser leurs paroisses et communautés aux ODD;
- Encourager et inciter les acteurs concernés (États et partenaires privés, notamment) à mobiliser des ressources pour un financement complet des ODD;
- Encourager et habiliter les Églises membres à participer de manière concrète aux stratégies et activités de mise en œuvre dans leur propre pays;
- Continuer de développer activement les capacités de participation au suivi de la mise en œuvre et aux mécanismes d'établissement de rapports des ODD, y compris aux examens nationaux volontaires; et
- Encourager les partenariats entre acteurs, notamment avec les agences de l'ONU, les gouvernements et la société civile, dans un esprit de collaboration et en soutien aux activités mentionnées ci-dessus.

Résolution sur l'appui aux chrétiens arabes du Moyen-Orient

Le Conseil décide:

Le Conseil de la FLM soutient les efforts mis en œuvre par la communauté du Conseil des Églises du Moyen-Orient (CCEMO) pour maintenir la présence chrétienne dans cette région en tant que témoignage de l'Évangile d'amour et dans une optique de modération. Conscients que ces Églises, y compris notre Église membre, l'Église évangélique luthérienne de Jordanie et de la Terre Sainte, témoignent dans des conditions extrêmement précaires, nous promettons de les soutenir, financièrement, entre autres, pour qu'elles développent une théologie autochtone de mission et de vision au Moyen-Orient et qu'elles poursuivent leur témoignage au moyen de programmes pédagogiques et

sociaux. Nous les soutenons en outre dans le rôle qu'elles jouent pour édifier une société civile moderne respectant les droits humains reconnus à l'échelle internationale, notamment la liberté de religion et la liberté de parole, et créant des conditions favorables à la justice hommes-femmes.

Nous soutenons:

- 1) Tout discours religieux respectant «l'autre» et reconnaissant son désir d'être compris;
- 2) Les modifications des programmes scolaires pour appeler chaque individu à respecter les différentes traditions religieuses;
- 3) Les efforts faits pour mettre en avant l'idée que la présence chrétienne au Moyen-Orient fait partie intégrante de ces sociétés et qu'elle permet de jeter des ponts;
- 4) Les efforts faits pour mettre en avant l'idée que les conflits régionaux ne sont pas à l'origine essentiellement religieux mais politiques, historiques et économiques, entre autres.

Le Conseil de la FLM appelle par ailleurs les États-nations à garantir l'égalité des droits en matière de citoyenneté – où les droits et les responsabilités sont les mêmes pour tout le monde –, égalité qui doit être fondée en droit, respectant toutes les origines ethniques et religions et acceptant la diversité. Il réaffirme en outre son soutien au développement de relations entre chrétiens, musulmans et juifs favorisant l'entente et le respect mutuels et combattant activement toutes les forces d'extrémisme.

Résolution sur Israël-Palestine

Le Conseil décide:

Le conflit israélo-palestinien demeure malheureusement l'un des conflits politiques les plus inextricables que connaît le monde et le problème central du Moyen-Orient. Après environ cinquante ans d'occupation israélienne de terres palestiniennes (au-delà des frontières de facto de 1967), le Conseil de la FLM, réuni à Wittenberg, en Allemagne, du 15 au 21 juin 2016, continue – aux côtés de bon nombre de personnes de bonne volonté – de rechercher des signes «d'espérance dans une situation désespérée».

Nous nous félicitons de la décision prise récemment par l'Union européenne d'imposer l'étiquetage des produits provenant des colonies israéliennes illégales en territoire occupé, qui sensibilise les consommateurs tout en réitérant l'attachement à une solution à deux États s'appuyant sur les frontières de 1967.

En dépit des efforts menés, les problèmes fondamentaux notoires qui empêchent de parvenir à un accord demeurent irrésolus: les frontières, la sécurité, les colonies, les mouvements et l'accès, les personnes réfugiées, la reconnaissance mutuelle et le statut de Jérusalem.

Le Conseil appelle nos Églises membres à encourager leurs pouvoirs publics à saluer l'initiative, prise récemment par le gouvernement français, d'organiser avant la fin 2016 une conférence internationale visant à examiner un plan s'appuyant sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur l'Initiative de paix arabe. L'initiative de paix arabe engage 57 pays musulmans et arabes à accepter de normaliser les relations diplomatiques avec l'État d'Israël en échange de la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967. Le

Conseil prie les Églises d'investir dans la paix de cette manière et d'autres manières.

Le Conseil appelle la communauté internationale, pour le monde entier et pour les parties au conflit, à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution définitive sur le statut en s'appuyant sur une paix assortie de justice.

Lettre ouverte – Aux Églises membres et aux partenaires associés en Amérique latine et dans les Caraïbes concernant les menaces à la démocratie

Le Conseil décide:

Le Conseil de la FLM exprime sa profonde préoccupation à l'égard des troubles qui secouent actuellement les processus démocratiques de certains pays d'Amérique latine, notamment au Brésil et au Venezuela. Cette préoccupation a été communiquée par des courriers adressés aux Églises membres de la FLM dans la région, évoquant des inquiétudes quant à l'incertitude et à la vulnérabilité qui caractérisent les processus démocratiques et juridiques dans les pays de la région.

Nous croyons que nous avons pour devoir, en tant que communion, d'exprimer notre profonde préoccupation non seulement à l'égard du Brésil et du Venezuela mais aussi à l'égard de tous les pays qui souhaitent maintenir la démocratie.

– Au Brésil, des mouvements de mobilisation et de protestation ont manifesté une défiance vis-à-vis de la situation actuelle, qui constitue, pour beaucoup d'hommes et de femmes, un coup d'État justifié par une enquête sur les «crimes de responsabilité budgétaire» qui auraient été commis par la première femme élue présidente au Brésil.

– Au Venezuela, la situation est de plus en plus difficile et insoutenable à cause de pressions internes et externes. Le manque de nourriture, d'électricité et de médicaments affecte principalement les personnes qui sont le plus dans le besoin. Il existe des incertitudes et un manque de confiance vis-à-vis de la bonne utilisation des outils constitutionnels permettant au peuple de se faire entendre.

En ayant à l'esprit les situations dramatiques qu'ont connues certains pays d'Amérique latine dans les années 1970 et 1980, marquées par des violations constitutionnelles et des coups d'État, nous vous appelons à la vigilance (cf. Marc 13,33) et appelons instamment vos gouvernements à veiller au respect des processus démocratiques et de l'état de droit.

Au nom de la communion de la Fédération luthérienne mondiale, nous appelons les Églises d'Amérique latine et des Caraïbes à ne jamais cesser de défendre la paix et la justice, notamment par les moyens suivants:

- Continuer de proclamer l'amour et la miséricorde de Dieu, en particulier en appelant au respect malgré les différences d'opinions dans un contexte de polarisation;
- Inviter les Églises de la région à renouveler leur engagement d'amour, de justice et de paix et de réconciliation ainsi que leur vision d'un monde meilleur; et
- Créer les conditions propices au respect fondamental des droits humains afin de stimuler le processus démocratique.

Vous demeurerez dans nos prières quand vous témoignez pour la justice, la paix et la réconciliation. Nous savons que le Seigneur vous donnera la force et l'espérance en vue d'un avenir nouveau et meilleur pour toutes et tous.

Déclaration pastorale concernant la fusillade survenue à Orlando, en Floride (États-Unis)

Dieu créa l'être humain à son image, à l'image de Dieu il le créa; mâle et femelle il les créa. (cf. Genèse 1,27)

Bien trop souvent, dans ce monde brisé, nous ne parvenons pas à voir en l'autre l'image de Dieu. Alors qu'il était réuni à Lutherstadt Wittenberg du 15 au 21 juin 2016, le Conseil de la FLM a eu un rappel de la persistance du péché, dans des situations qui disent ou non leur nom, comme la fusillade perpétrée à la discothèque Pulse, à Orlando, en Floride (États-Unis).

Dans les premières heures du 12 juin 2016, un homme, dont il a été par la suite établi qu'il était Américain musulman, a pénétré dans une discothèque connue comme lieu de rassemblement de la communauté LGBT à Orlando et a tué 49 personnes et blessé plus d'une cinquantaine d'autres.

Tant d'éléments convergent dans cet horrible fait divers: crime de haine, violence armée et marginalisation de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur appartenance religieuse. Malheureusement, la tragédie est exacerbée par des discours irrespectueux qui manipulent les craintes et créent des clivages.

Nous vivons dans un monde toujours plus divisé et polarisé. Trop souvent, nous nous cloisonnons en groupes de personnes ayant une même vision du monde et dont nous excluons les autres. Or de la division à la diabolisation, il n'y a qu'un pas. Le 12 juin dernier, nous avons été les témoins des conséquences tragiques de cette ligne de faille au sein de la famille humaine.

On peut faire autrement. L'amour profond et gracieux de Dieu, manifesté par la mort et la résurrection de Christ, a réconcilié le monde avec Dieu lui-même. Dieu nous invite à participer à cette œuvre de réconciliation. C'est l'amour qui nous relie tous ensemble. Toute l'humanité est liée par cet amour. Dans l'amour de Dieu, il n'y a pas d'«autre», seulement des enfants créés à l'image de Dieu.

Nous, les membres de la Fédération luthérienne mondiale, nous devons faire notre introspection, individuellement et en tant que communion, afin de comprendre comment nous avons divisé et comment nous avons été divisés. Nous devons être aux côtés des personnes qui ont été désignées comme «autres». Nous devons parler justice, pardon, paix et réconciliation dans la cacophonie de la haine et de la division. «Aussi, si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Le monde ancien est passé, voici qu'une réalité nouvelle est là. «Tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation» (2 Cor 5,17-18).

Nous nous opposons à tout acte de représailles à l'encontre de la communauté musulmane susceptible de se produire maintenant ou dans les jours prochains. Et nous devons continuer à communiquer l'amour de Dieu même à ceux et celles qui sont pris dans l'étau de la haine et de la peur.

Nous continuons de prier pour les familles des disparus et de l'assaillant, pour les personnes blessées, pour la communauté LGBT et pour la communauté musulmane, confrontée à la menace de représailles. Et nous prions pour que le

Prince de la Paix nous amène toutes et tous au jour où nous cessera l'effusion de sang.

Déclaration publique sur l'Église dans l'espace Public – Déclaration de la Fédération luthérienne mondiale

Le Comité recommande au Conseil d'adopter le Document 9.3.1 (révisé).

Le Conseil décide:

1. Les luthériens et luthériennes réaffirment leur vocation à l'engagement public

À l'occasion du 500^e anniversaire de la Réforme, la Communion luthérienne tient à affirmer que l'engagement public de l'Église est un élément essentiel de ce que signifie être luthérien. L'engagement public est la réponse permanente de l'Église à la liberté qui est la nôtre en Christ d'aimer et de servir le prochain. La Réforme exprimait clairement que cette liberté naît du salut par la grâce au moyen de la foi.

En cette période où le rôle et l'autorité de la religion font débat, nous décrivons pourquoi et comment nous sommes présents et actifs, nous, luthériennes et luthériens, dans l'espace public. Alors que nous regardons vers l'avenir de notre Communion mondiale, nous répondons à l'appel en faveur d'une présence plus marquée dans l'espace public.

Les chrétiens sont façonnés par le message de l'Évangile. Le pouvoir libérateur de Dieu nous transforme pour mener une vie qui reflète la bonne nouvelle de Jésus Christ. En Christ, Dieu embrasse notre fragilité, notre souffrance et notre péché et amène l'existence humaine dans la vie nouvelle (cf. Philippiens 2). Le baptême est le point d'ancrage de la vie chrétienne et de l'engagement public chrétien. La Bible nous invite à être prêts à justifier de notre espérance devant ceux et celles qui nous en demandent compte et à le faire avec douceur et respect (1 Pierre 3,15 et ss). Le baptême suggère une vocation à vivre dans la foi, l'espérance et l'amour (cf. 1 Corinthiens 13,13), prêts à nous soucier du bien-être de toutes et tous.

Les communautés chrétiennes ont une dimension publique, car elles sont appelées par Dieu à être des agents de transformation dans le monde (cf. Romains 12,2). Les Églises et les paroisses sont appelées à aller au-delà de leur zone de confort institutionnelle et à demeurer prophétiquement parmi les cris et les espoirs dont sont remplis leurs contextes local et mondial. Ainsi, quand les Églises se tiennent à l'écart des préoccupations plus larges de leur société, elles trahissent leur vocation à être le sel et la lumière du monde (cf. Matthieu 5,13-16).

2. Les luthériens et luthériennes sont attachés à renforcer l'espace public pour qu'il soit un lieu juste pour toutes et tous

Nous voyons l'espace public comme un lieu juste pour toutes et tous et nous réaffirmons notre attachement à contribuer activement à créer un tel espace. Trois éléments importants caractérisent l'espace public en tant que lieu juste pour toutes et tous: (a) un accès égal aux biens publics et aux processus de décision; (b) la sécurité, en particulier des plus vulnérables; et (c) la participation

véritable de toutes les composantes de la société et l'interaction entre ces composantes.

L'habilitation sociale intervient quand des groupes habituellement exclus des processus sociaux, politiques et économiques font entendre leur voix et parviennent à ce que leurs demandes soient publiquement prises en compte, leur permettant ainsi de contribuer à l'élaboration de politiques publiques et à la transformation culturelle.

3. Les luthériens et luthériennes réaffirment le rôle public et la responsabilité des communautés religieuses

Contre les tendances au confinement de la religion à la sphère privée et au retrait dans des espaces communs cloisonnés, nous affirmons que les communautés religieuses ont un rôle public au sein de la société. Elles contribuent activement au bien commun en transmettant leurs visions et valeurs spirituelles, en exposant leur conception d'une société juste et pacifiée, en luttant activement contre les structures d'oppression et en étant au service des gens dans le besoin.

Un rôle public comme celui-ci s'accompagne d'une responsabilité, celle de mettre de l'ordre dans ses affaires en toute redevabilité et transparence, tant sur le plan institutionnel que sur le plan de l'enseignement théologique. Les luthériens et luthériennes sont tout à fait conscients de la nature faillible et peccamineuse de l'être humain, y compris au sein de l'Église. C'est pourquoi l'Église ne peut prétendre à une position de supériorité dans le discours public. La parole de l'Évangile apporte la vie au monde et l'Église est un instrument par lequel l'Évangile se fait entendre. Par conséquent, l'Église est appelée à jouer un rôle critique, dans un esprit d'autocritique, dans ce monde.

4. Les luthériens et luthériennes établissent une distinction claire entre le monde terrestre et le monde spirituel

Quand on revendique une présence active dans l'espace public, il est utile de faire une distinction entre le monde terrestre et le monde spirituel. Selon la théologie luthérienne, dans le monde terrestre on utilise des lois pour ordonner la société afin que les individus puissent tous vivre ensemble en paix. Au cœur du monde se trouve le partage de la bonne nouvelle de l'amour profond de Dieu pour ce monde. La proclamation de la miséricorde de Dieu est une caractéristique essentielle de notre Église et l'une de nos contributions à l'espace public.

Les luthériens et luthériennes militent contre la politisation de la religion et l'instrumentalisation de la politique par les acteurs religieux. Ces pratiques faussent la signification et la fonction des deux mondes et sont sources de destruction pour l'ensemble de la société. L'Église n'a pas pour tâche de dominer l'espace public au contraire de mettre en garde contre toute vision du monde ou religion, chrétienne ou autre, pouvant devenir une idéologie susceptible de dominer l'espace public. Les luthériens et luthériennes affirment que la liberté de religion ou de croyance est importante pour protéger de toute interférence inutile le monde spirituel dans la vie des gens. Les luthériens condamnent toutes les formes de violence, domestique ou publique, perpétrées au nom de la religion et toutes les formes de discours haineux proférées au nom de la religion.

5. Les luthériens et luthériennes considèrent l'espace public comme un espace commun

Dans leurs sociétés respectives, les luthériens et luthériennes vivent avec des personnes dont les traditions et convictions religieuses sont différentes des leurs. Le dialogue et la coopération sont essentiels pour créer un espace public participatif. Il existe dans de nombreuses sociétés des conflits latents, et c'est pourquoi l'Église est appelée à avancer sur le chemin de la paix avec les autres et à bâtir des relations de confiance. L'Église est appelée à prendre l'initiative d'actions de repentance, de guérison et de pardon et à s'y investir, en marchant côte à côte sur de nouveaux chemins menant vers la réconciliation. L'Église participe activement à la formation d'une société civile dynamique et elle se mobilise dans des réseaux de solidarité.

6. Les luthériens et luthériennes affirment que les droits humains sont un outil important de promotion de la justice et de la paix

Le témoignage chrétien dans l'espace public est principalement guidé par l'analyse des conséquences des décisions politiques sur les personnes les plus défavorisées au sein de la société. Du fait qu'ils sont des créatures de Dieu, tous les êtres humains sont créés égaux en dignité. C'est pourquoi l'Église est appelée à réévaluer les distinctions culturelles entre le centre et la périphérie, entre les puissants et les opprimés, entre le haut et le bas. Dans une société plurielle et mondialisée, les droits humains sont devenus un outil essentiel de promotion de la justice et de la paix.

7. Les luthériens et luthériennes se vouent à cinq activités clés dans l'espace public:

- a) Analyser les questions d'actualité de façon participative
- b) Bâtir des relations de confiance
- c) Remettre en cause l'injustice
- d) Découvrir des signes d'espérance
- e) Donner aux personnes dans le besoin les moyens d'agir

COMITÉ PERMANENT «CONSTITUTION ET QUESTIONS D'ADHÉSION»

Le Comité permanent «Constitution et questions d'adhésion» a examiné le Règlement intérieur pour l'Assemblée (Document 11.4) et les amendements proposés à la Constitution et aux Statuts de la FLM (Documents 11.6 et 11.6.1). Consulter la section «Douzième Assemblée de la FLM» aux pages 3 et 4 du présent document.

COMITÉ PERMANENT DE LA COMMUNICATION

Concernant la «Proposition de réorganisation de la gouvernance de la FLM afin d'assurer la viabilité à long terme de la FLM et de son Bureau de la Communion» (document 9.6.2)

Le Conseil décide:

- de prier le secrétaire général de proposer une autre solution que celle qui a été présentée dans le document 9.6.2, qui préserverait le rôle élargi de la communication comme instrument d'édification de la communion et outil au service de la visibilité et de la vitalité de la FLM. Cette solution serait présentée au Bureau lors de sa réunion de novembre.

oOo